

Le 14 septembre 2023

À toutes les fabriques

Objet: Rapport annuel 2023

Messieurs les curés et les administrateurs, Mesdames et Messieurs les marguilliers et les responsables de la comptabilité

Nous vous transmettons le formulaire diocésain *Rapport annuel 2023* pour vous permettre de finaliser vos rapports annuels pour l'année 2023. Ce formulaire combine *le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le rapport pour la contribution diocésaine* et *le rapport des messes célébrées*. Nous vous prions de le remplir et de le retourner à services fabriques adiocesemontreal.org, au plus tard <u>le 31 mars 2024</u>.

Comme par le passé, il vous est demandé de mentionner le nom de votre fabrique sur la page de présentation, de faire signer cette page et d'en transmettre une copie distincte en même temps que votre rapport annuel dument complété.

Veuillez également porter attention aux éléments suivants:

- Onglet « 11-Locaux à louer » (FACULTATIF):
 Ce formulaire à compléter vise à connaître les locaux disponibles pour la location dans votre église (ex: sous-sol, presbytère, etc.). Il nous arrive de recevoir des demandes d'organismes cherchant des espaces à louer et cette information nous servira à vous mettre en lien le cas échéant.
- <u>Ligne 108</u> pour enregistrer le solde de crédit de contribution diocésaine ;
- <u>Ligne 204</u> pour enregistrer le solde de la contribution diocésaine à payer ;
- <u>Deux lignes à l'annexe 8</u> (contribution diocésaine) pour prendre en compte l'incidence des soldes précédents accumulés.

Au cas où vous n'avez pas connaissance de votre solde précédent accumulé de contribution diocésaine, veuillez communiquer avec l'économat à l'adresse électronique suivante : <u>jmangala@diocesemontreal.org</u>.

En conséquence, vous devez utiliser systématiquement le formulaire qui vous est envoyé. Les rapports produits sur un ancien formulaire ne seront pas acceptés.

Rappel

Veuillez noter que <u>le remboursement du Compte d'urgence pour les entreprises du Canada</u> (**CUEC**) <u>arrive à échéance au 31 décembre 2023</u> (ligne 203 dans le fichier du rapport annuel). Vous êtes alors priés de commencer les démarches nécessaires à ce propos avant la date d'échéance.

De même, vous devez produire les formulaires suivants et les transmettre aux deux paliers du gouvernement, **avant le <u>30 juin 2024</u>**, en y joignant votre rapport annuel approuvé:

- Gouvernement du Québec: Formulaire TP-985.22. (Formulaire disponible sur le site Web à l'adresse suivante: https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-985.22/);
- *Gouvernement du Canada*: Formulaire **T3010.**(Formulaire disponible sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t3010.html).

Important

Les copies des deux formulaires **TP-985.22** et **T3010** doivent également être transmises au département des services aux fabriques lors de leur envoi aux gouvernements.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : servicesfabriques@diocesemontreal.org.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Caroline Tanguay M.Sc.A

Caroline tanguay

Directrice DSAF

Domenic De Luca, CPA

Directeur financier et économe diocésain